

## DEMANDE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LORS D'UNE CESSION IMMOBILIERE

Conformément à l'article du code de la construction et de l'habitation, dans le cadre d'une vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur doit être annexé à la promesse de vente ou, à défaut à l'acte authentique de vente. Ce dossier comprend le document établi à l'issue du contrôle effectué dans les conditions prévues au II de l'article L1331-1 du code de la santé publique, daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente.

**Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou que l'installation a été modifiée suite à notre dernier passage celui-ci devra être réalisé.**

L'article L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'« en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. »

Je soussigné(e) : .....

**En tant que :** Agence Immobilière - Notaire - Propriétaire - Consorts - SCI (entourez la situation actuelle)

Noms/Prénoms ..... Tél ..... Email .....

### PROPRIETAIRE(S) DU BIEN

Noms/Prénoms : .....  
Né(e) le .....  
Adresse .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Email : .....

Souhaite obtenir un **rendez vous**, pour réalisation d'un contrôle de vente de l'installation d'assainissement non collectif de l'immeuble avec pour référence cadastrale SECTION ..... N° DE PARCELLE ..... sis

Personne à contacter pour le rendez vous : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

### ADRESSE DE FACTURATION

si différente de celle-ci-dessus :

Noms/Prénoms : .....  
Adresse : .....  
.....  
N° SIRET (Si SCI, Entreprise...) .....  
Code postal : ..... Ville : .....

### ADRESSE D'ENVOI DU RAPPORT

si différente de celles-ci-dessus :

Noms/Prénoms : .....  
Email : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....

Informations préalables au rdv de contrôle :

- *Regards de visite et fosse septique devront être accessibles et visitables*
- *Service d'eau mis en service et accès à l'intérieur de l'habitation*
- *Présence obligatoire d'une personne lors du contrôle*

Liste des documents à fournir lors du contrôle :

- *Plan de l'installation, factures, ancien(s) contrôle(s) de l'installation...*

Le tarif applicable est consultable sur [www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr) ou sur demande. Le Trésor Public vous transmettra la facture correspondante après le contrôle, aussi merci de bien renseigner l'adresse de facturation.

Bon pour accord le ..... à ..... Signature :